Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 14 (1952)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles des sections

Section Fribourg

L'activité en hiver 1951/1952.

Selon les circonstances, les sociétés et associations connaissent des périodes d'activité intense ou de calme. Celles qui peuvent compter sur des dirigeants actifs et désintéressés arrivent à surmonter les difficultés qui se présentent et à remplir leur programme d'activité.

C'est le cas de l'AFPT qui fait preuve d'une activité inconnue jusqu'à ce jour, en organisant des cours techniques à l'intention des propriétaires de tracteurs agricoles.

Deux premiers cours de deux jours eurent lieu à Fribourg, du 17 au 20 décembre 1951, auxquels prirent part 72 participants. Pour tenir compte de l'intérêt général de ces cours et pour répondre aux vœux de la plus grande partie des propriétaires de tracteurs, des cours supplémentaires de deux jours furent organisés dans les districts. Le cours de Tavel, du 14 au 15 janvier 1952, pour le district de la Singine, fut fréquenté par 42 participants. Celui de Chiètres, pour la partie allemande du district du Lac, du 18 au 19 janvier 1952, réunit 35 participants, alors que le cours de Praz pour la partie française du Lac, fixé aux 21-22 janvier écoulé, comptait 37 participants. Puis, furent organisés un cours à Estavayer-le-Lac pour le district de la Broye, soit les 18 et 19 février 1952, où 47 propriétaires de tracteurs, s'inscrivirent; celui de Romont, les 22 et 23 février 1952, avec 42 participants, et enfin celui de Bulle, pour les districts de la Gruyère et de la Veveyse, les 29 février et 1er mars 1952, avec 35 participants.

Ainsi, 310 propriétaires de tracteurs bénéficièrent de ces cours et rentrèrent chez eux avec un bagage de connaissances techniques et mécaniques supplémentaires. Le comité avait fait appel à MM. les experts Eug. Crotti, chef du Service cantonal des automobiles, H. Baechler, expert audit service, G. Frizzoni, de Thusis, V. Nussbaumer, garagiste à Fribourg, Perroud et Rudaz, spécialistes de la partie électrique, et Bourqui, à Murist; les résultats ont été très concluants. Lors de sa visite à Estavayer-le-Lac, M. le conseiller d'Etat P. Torche, directeur de la Police, reconnut l'utilité de ces cours et souhaita qu'ils soient répétés chaque année.

Par la participation de 310 propriétaires de tracteurs aux cours d'hiver 1951—1952, la section de Fribourg de l'ASPT, dont le siège central est à Brougg, va figurer au 1er rang des sections cantonales.

Certaines tâches permanentes continuent et des problèmes urgents sont encore à résoudre.

Une démonstration pratique avec participation de toutes les marques de tracteurs sera organisée dans le courant de l'année 1952.

Secrétariat de l'AFPT.

*

AVIS a tous les propriétaires de tracteurs.

Notre canton comptait à fin décembre de l'année passée 925 propriétaires de tracteurs. Vu l'extension constante de la motorisation dans nos campagnes, le chiffre de 1000 tracteurs sera atteint avant la fin de l'année. Si la grande majorité des propriétaires de tracteurs a déjà adhéré à notre association, certains n'ont pas encore compris tous les avantages dont ils peuvent bénéficier en tant que membres de notre groupement. Notre comité s'est donné pour tâche de réunir encore avant la fin de l'année tous les propriétaires de tracteurs.

A l'intention de nos membres et des non-membres, nous rappelons ci-après les buts que poursuit notre association:

1. **Ristournes sur les carburants et lubrifiants.**

Grâce à la convention passée entre notre association et l'Union-benzine de Fribourg, nos membres bénéficient de ristournes annuelles sur leurs achats de carburants et lubrifiants, à l'exception de l'essence et mazout, soit fr. 10.— par 100 kg d'huile ou graisse et fr. 1.— par

100 l de pétrole et Spirit. Notre secrétariat enverra sur demande les cartes-contrôle d'achats qui doivent nous être retournées au plus tard le 31 décembre. Les Maisons suivantes faisant partie de l'Union-benzine accordent ces ristournes:

Etablissements des Charmettes S.A. à Fribourg
«CELSA» S.A. à Fribourg
LUMINA S.A., à Fribourg
Maison J. & A. Glasson, carburants à Bulle
Messieurs Perrin Frères, Payerne.
Maison Desbiolles, Bulle.

2. **Tracteurs à essence et mazout.**

Fort de l'appui de 20,000 propriétaires de tracteurs, le Comité central est intervenu auprès des instances fédérales afin d'obtenir des carburants à prix réduit pour les besoins de l'agriculture. Nous croyons pouvoir affirmer que ces démarches aboutiront avec succès. Les propriétaires de tracteurs intéressés n'ont donc aucun motif de rester isolés.

3. **Défense des intérêts des propriétaires de tracteurs.**

Grâce à nos commissions consultatives et techniques et à notre avocat-conseil, nous sommes en mesure de défendre les intérêts de tous nos membres vis-à-vis des tiers, autorités, vendeurs, sociétés d'assurances, etc. En cas d'achat ou d'échange d'un tracteur, nous pouvons vous donner d'utiles conseils afin de vous éviter des déboires. En cas de conflits, litiges ou contestations de toutes espèces, nous pouvons intervenir avec succès et à peu de frais. Toutes les demandes doivent être adressées à notre secrétariat, rue du Simplon, 7, Fribourg, qui les fera suivre aux organes responsables de l'AFPT.

4. **Périodique.**

Tous les membres reçoivent mensuellement le périodique édité par l'ASPT, «Le Tracteur» dans lequel ils trouveront régulièrement des renseignements techniques très intéressants. L'envoi du journal est compris dans la cotisation statutaire de fr. 10.—. Le «Paysan fribourgeois» publiera également régulièrement des articles concernant l'activité de notre association et donnera des conseils judicieux sur l'emploi, l'entretien et les revisions périodiques des tracteurs. En cas d'ennuis mécaniques ou autres, adressez-vous à notre secrétariat qui, par la voix du «Parloir» ouvert dans ce journal, vous renseignera.

CONDUCTEURS
DE TRACTEURS:

Circulez comme il se doit

tel est le titre du **fascicule No. 1** des publications de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs.

16 pages. **Prix: 80 cts.** 43 illustrations en couleurs. 11 esquisses.

Commandez cette brochure en versant fr. -.90 au compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs à Brougg.

5. **Revision de la loi cantonale du 19.12.1936 sur l'imposition des tracteurs.**

D'entente avec l'instance cantonale compétente, auprès de laquelle nos dirigeants ont trouvé le meilleur esprit de compréhension, la revision se poursuit. L'élaboration de la nouvelle loi, à laquelle nous contribuons en sauvegardant l'intérêt de tous les propriétaires de tracteurs, définira le délicat problème des transports autorisés et non autorisés au moyen des tracteurs agricoles ainsi que des taxes y relatives.

6. **Cours techniques.**

310 propriétaires de tracteurs ont suivi les cours organisés de décembre 1951 à fin février 1952 dans les différents districts. Vu le succès de ces cours décentralisés et, pour tenir compte, d'une part, des vœux émis par de nombreux propriétaires de tracteurs, d'autre part, par les organes de police, de nouveaux cours seront organisés l'hiver prochain, avec droit de priorité en faveur des membres de l'AFPT.

7. **Cotisations pour l'année 1952.**

La cotisation statuaire reste fixée à fr. 10.—, laquelle doit être acquittée jusqu'au 31 mai prochain. Les cotisations impayées à cette date feront l'objet d'un remboursement postal. Nous rappelons que seuls les membres ayant acquitté leur cotisation pourront prétendre aux ristournes accordées par l'Union-benzine de Fribourg et à l'envoi du périodique officiel.

8. **Non-membres.**

Etant donné que, sur le domaine suisse, la loi sur la circulation routière et, dans le secteur cantonal, celle sur l'imposition des tracteurs agricoles sont en revision, il est d'importance primordiale que nous soyons organisés 100 %. Nous prions donc nos membres de recruter de nouveaux membres parmi les propriétaires de tracteurs de la région.

Pour conclure, nous vous rappelons que notre devise est «SERVIR», mais, pour bien servir et pour faire valoir nos droits, chaque propriétaire de tracteurs doit faire preuve de solidarité en adhérant à notre groupement !

Au nom de l'AFPT,

Le Président: Jean Marmy, Estavayer-le-Lac.

Le Secrétaire-caissier: Henri Sudan, 7, Simplon, Fribourg.

Manifestations en perspective

19—29 avril 1952:	Foire d'échantillons, à **Bâle.**
13—28 septembre 1952:	Comptoir suisse, **Lausanne.**
27 septembre au 12 octobre 1952:	Fiera svizzera, à **Lugano.**
9—19 octobre 1952:	OLMA, à **St-Gall.**

Droit de reproduction réservé

«LE TRACTEUR»

Rédaction, administration et régie des annonces: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistr. 5, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 Zurich

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an Gratuit pour les membres de l'Association Paraît tous les mois

Prix d'insertion

1/1 page = frs. 130.—, 1/2 = frs. 70.—, 1/4 = frs. 40.—, 1/8 = frs. 25.—, prix réduits pour insertions à l'abonnement - Petites annonces: 1/16 page = frs. 11.—, 2/16 = frs. 21.—, 3/16 = frs. 31.—

Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne